

Honoraires

NOS HONORAIRES

Au 13 Mars 2018

5 000,00 €	sur le prix de vente compris entre	30 000 € et 44 999 €
6 000,00 €	sur le prix de vente compris entre	45 000 € et 79 999 €
7 000,00 €	sur le prix de vente compris entre	80 000 € et 99 999 €
8 000,00 €	sur le prix de vente compris entre	100 000 € et 149 999 €
8 500,00 €	sur le prix de vente compris entre	150 000 € et 179 999 €
8 700,00 €	sur le prix de vente compris entre	180 000 € et 194 999 €

A partir de 195 000 Euros

4,5 % En mandat simple.

4,00 % En mandat exclusif

HONORAIRES SUR LA VENTE DE TERRAIN

6% Dans le cadre d'un dossier complet fourni par le Vendeur.

10% Dans le cas ou nous chargeons de sa constitution

Nos **PRIX** s'entendent **T.V.A. 20 % incluse** à la charge du Vendeur.

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

PRESTATIONS COMPRISES dans ces honoraires :

- L'accueil à l'agence et le temps passé à renseigner les vendeurs et les acquéreurs potentiels dans le cadre de leur projet : agence chauffée et ouverte pour vous recevoir avec le sourire toute l'année du mardi au samedi inclus.
- Toutes les prises d'informations (salon, congrès de l'immobilier...) et formation du personnel pour vous renseigner au mieux dans le respect des lois qui ne cessent d'évoluer.
- Toutes les assurances et garanties financières nécessaires au bon exercice de cette profession réglementée.

AVANT LA SIGNATURE D'UN MANDAT :

- Les rendez-vous sur le terrain : prises de mesure et de photos, évaluation des biens,
- la remise de l'avis de valeur à l'agence et prise de décision sur la mise en vente ou L'acquisition potentielle.

DANS LE CAS D'UNE MISE EN VENTE OU DECISION D'ACQUISITION :

- Rédaction et signature du mandat et documents annexes,
- Mise en place et /ou étude des dossiers techniques et juridiques,
- Commercialisation des biens avec :
 - . Diffusion sur les différents supports nationaux (rédaction et paiement pour la diffusion des annonces),
- Présentation des biens à l'agence et découverte des clients acquéreurs dans le souhait d'éviter au maximum les visites inutiles.
- Visites des propriétés avec les acquéreurs potentiels incluant le temps passé, les frais de transport et de personnel.

DANS LE CAS D'UNE CONCRÉTISATION (ACHAT / VENTE)

- Négociation du prix de vente et des éléments constitutifs de la vente avec les parties.
- Constitution du dossier et **RÉDACTION DU COMPROMIS**
- Signature du **compromis A L'AGENCE avec les parties.** (sauf cas particulier)
- Suivi du dossier avec le notaire et les parties entre le compromis et la signature de l'acte authentique.
- Autres services rendus.....